

LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES INHERENTES A LA GESTION DES CONTRATS DE FORMATION EN ALTERNANCE

Public concerné :

Toute personne en charge de la gestion administratives des contrats d'apprentissage au sein d'un CFA ou d'un OFA, conseillers formation en CFA / OFA

Niveau de connaissances préalable requis :

. Répondre aux quelques questions de pré-requis soumis aux candidats

Objectifs de l'action de formation :

- . Connaître la réglementation des contrats d'apprentissage.
- . Identifier les ressources utiles et outils de référence.
- . Savoir établir un contrat d'apprentissage et ses avenants.
- . Savoir établir une convention de formation.

Nom et qualité du Formateur :

Stéphane AMIOT, Expert et excellent pédagogue dans l'optimisation des contrats d'apprentissage et leur mise en œuvre, Stéphane bénéficie de plus de 15 ans d'expérience dans la direction de CFA tant privés que publics.

CONTENU DE LA FORMATION

- . La réglementation des contrats d'apprentissage.
- . Les conditions de financement d'un contrat d'apprentissage.
- . Les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage intégrant le fonctionnement des NPEC de France Compétences / CNFPT.
- . L'élaboration d'un contrat d'apprentissage comprenant le calcul de la rémunération d'un apprenti et la gestion subtile des dates.
- . L'élaboration et la gestion des avenants.
- . L'élaboration d'une convention de formation intégrant la gestion de la tarification et l'adéquation entre contrat et convention.
- . La gestion des clauses sensibles et pièges à éviter.

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :

L'action de formation se déroulera en visioconférence.

Les apprenants pourront se connecter via l'outil TEAMS et rejoindre le groupe à partir de la convocation qu'ils auront préalablement reçue par courriel comportant les références de la session de formation. Cette convocation sera accompagnée du support pédagogique.

Modalités de déroulement de l'action de formation :

L'action de formation débutera par une présentation du formateur et de chacun des stagiaires afin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique prévu par le formateur au public présent. Elle se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement tenu à la disposition ou remis aux stagiaires, et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.



Le formateur veillera à ce que chaque stagiaire puisse poser ses questions afin de faciliter le transfert de connaissances. Un tchat sera mis à la disposition des stagiaires afin que ceux-ci puissent manifester leur volonté d'intervenir. La parole leur sera alors donnée.

Moyens d'encadrement :

L'encadrement des stagiaires sera assuré par la direction de ACTULIA et/ou par le formateur. Le stagiaire pourra de 8 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi, contacter le centre de formation, et plus précisément Christophe PROVOST, Directeur, pour toute question de conseil ou d'accompagnement pédagogique, aux coordonnées suivantes : tél. 02 37 34 34 03 ou cprovost@actulia.org

Modalités de suivi de l'action de formation :

Une feuille d'émergence individuelle sera conjointement signée par le formateur et chaque stagiaire, pour chaque demi-journée de formation, permettant d'attester de l'exécution de l'action de formation

Sanction de la formation :

Afin de permettre d'évaluer les compétences acquises par chaque stagiaire, il sera demandé à chacun, à l'issue de la journée de formation, de se soumettre à une évaluation de fin de formation.

Session et tarif :

Formation en groupe inter-entreprises (demi-journée : **490 € HT**)

Nombre de places maximum : 12 participants

Le **lundi 24 mars 2025** en visioconférence

Horaires de formation (4 heures) : **8h45-13h00**/ pause de ¼ heure de 10H 45 à 11H 00